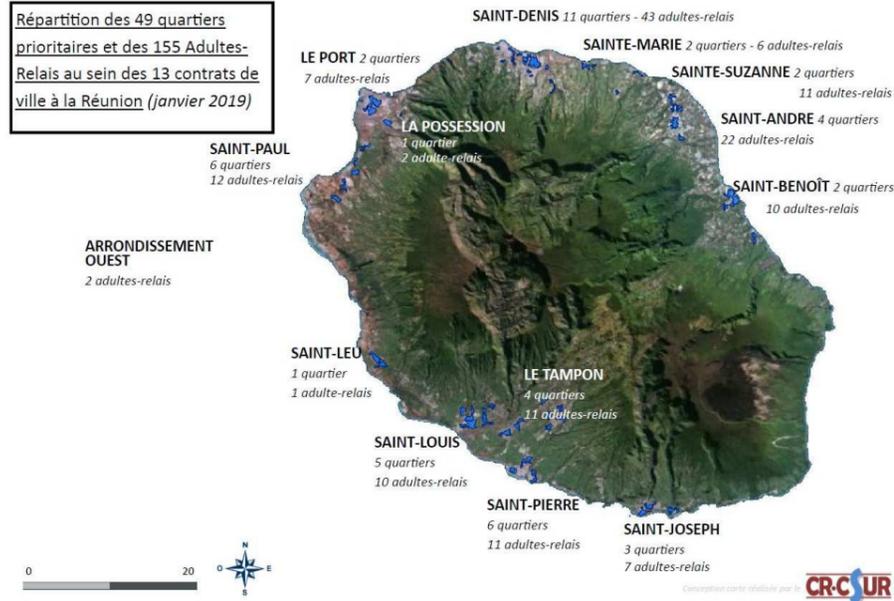
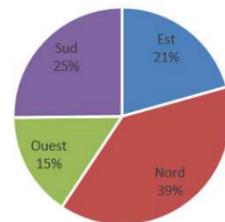


GEOGRAPHIE PRIORITAIRE A LA REUNION

Répartition des 49 quartiers prioritaires et des 155 Adultes-Relais au sein des 13 contrats de ville à la Réunion (janvier 2019)



Répartition des adultes-relais par arrondissement au 1er janvier 2019



Profil type :

- ◆ 63% de femmes
- ◆ Âge moyen : 43 ans
- ◆ Salaire moyen : 1532€ brut
- ◆ 1/2 a un niveau BAC ou plus

Quelques chiffres

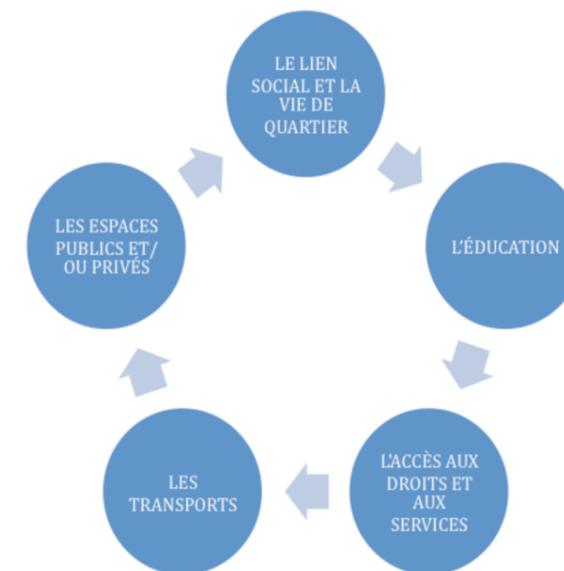
- ◆ 13 contrats de ville
- ◆ 49 quartiers prioritaires dont 23 sur 3 communes : Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre
- ◆ 162 000 personnes concernées (20% des réunionnais) dont 28 000 sur les deux quartiers du Port
- ◆ 46% des quartiers prioritaires ont moins de 2000 habitants
- ◆ Revenu médian des habitants des 49 quartiers inférieur à 500€/mois

Le dispositif Adultes-Relais

Instauré en 1999 par le Comité Interministériel des villes, le dispositif « Adultes-Relais » vise le renforcement de la lutte et de la prévention contre toutes les formes d'exclusion. En France, plus de 4000 adultes-relais interviennent auprès des populations les plus en difficulté.

L'aide de l'Etat s'élève à 19 349.15€ par adulte-relais et par an.

5 domaines d'intervention généraux

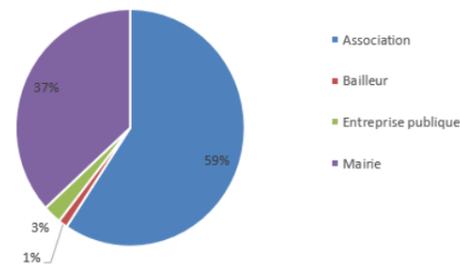


Les missions générales des adultes-relais : des activités tournées vers la médiation sociale et culturelle de proximité

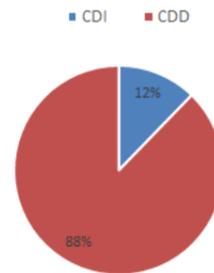
Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue social entre services publics et usagers • Contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie • Prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue • Faciliter le dialogue entre générations • Accueillir, écouter, concourir au lien social dans un équipement de proximité ou une association • Contribuer à renforcer la vie associative de proximité et développer la capacité d'initiative et de projet dans les quartiers •

Le cadre du contrat

Répartition des adultes-relais selon le type d'employeur



Type de contrat des adultes-relais



Les adultes-relais sont majoritairement en CDD de la même durée que la convention statutaire, soit 3 ans, renouvelable.

La formation est un des objectifs du dispositif qui incombe à l'employeur.

«L'employeur doit permettre l'accès aux formations de prise de poste (...) ainsi qu'à toute formation diplômante dans le champ de la médiation sociale ou dans d'autres secteurs. Il s'engage également à faciliter le parcours professionnel de l'adulte-relais (accès à la VAE, au bilan de compétences, appui à la recherche d'emploi, ...) pour aider à sa mobilité. » (Convention CGET/Employeur - extrait de l'article 5).

Une copie de la convention est remise à l'adulte-relais à la signature de son contrat de travail.

☛ Critères d'éligibilité :

- Être âgé d'au moins 30 ans,
- Être sans emploi (ou bénéficiaire d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi sous réserve d'y mettre fin),
- Résider dans un quartier prioritaire en Politique de la ville.

CRCSUR

Centre de Ressources Cohésion Sociale et Urbaine de La Réunion

14 Allée des Saphirs, CS 61044, 97404, Saint-Denis cedex

☎ 0262 20 01 40

✉ crcsur974@gmail.com



Adultes-Relais

Janvier
2019

Présentation du dispositif à l'île de La Réunion



DIRECTION DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHÉSION SOCIALE